



Commune de situation du Projet : Andenne et Héron
Communes concernées au sens du Code de l'Environnement :
Andenne, Heron, Wanze, Huy, Fernelmont et Burdinne

AVIS À LA POPULATION : RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que la société **Electrabel SA** projette d'introduire une demande de **permis unique (classe 1)** relative à la construction et **l'exploitation d'un parc de 3 éoliennes accompagnées de leurs auxiliaires, de chemins d'accès, d'aires de montage de la pose de câbles électriques et de la construction d'une cabine électrique sur le territoire des communes d'Andenne et d'Héron.**

A cet effet, et conformément aux articles D.29-5, D.29-6, R.41-2 et R.41-5 du livre 1er du Code de l'Environnement, **une réunion d'information préalable** sera organisée le **jeudi 19 septembre 2019 à 19h**, en la Maison Communale d'Andenne, Place des Tilleuls 1 - 5300 Andenne. Tout intéressé peut participer à la réunion.

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Cette réunion d'information a pour objet:

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de **15 jours** à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal d'Andenne, Place des Tilleuls 1 - 5300 Andenne en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au Demandeur, lequel communique sans délai à l'auteur d'étude d'incidences.

Pour toute demande complémentaire, merci de contacter:

Demandeur du permis	Bureau d'études agréé pour l'EIE
Electrabel SA	CSD Ingénieurs Conseils SA
Monsieur Biot Loïc loic.biot@engie.com Boulevard Simon Bolivar, 34, 1000, Bruxelles	Madame Dubois Catherine Tél : +32 81 43 40 76 Namur Office Park Avenue des Dessus-de-Lives 2, bte 4 B-5101 Namur (Loyers)